

2, rue des Barons de Fleckenstein
BP 30019
67250 SOULTZ-SOUS-FORETS
Tél. : 03 88 80 40 42
mairie@soultzsousforets.com

ARRETE DU MAIRE N° 32/2025 PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Le Maire de la Ville de Soultz-sous-Forêts,

- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, des Départements et des Communes,
- VU le Code de la Route,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
- VU la demande de l'entreprise Jean Lefebvre ALSACE – 5, rue du Ried – CS 80307 – SCHWEIGHOUSE SUR MODER – 67507 HAGUENAU Cedex,

CONSIDERANT les réfections définitives des tranchées réalisées en 2024 et reprises par le Centre Routier Alsace de Wissembourg en 2025,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour la sécurité publique et le bon déroulement des travaux, de réglementer la circulation.

ARRETE :

Article 1^{er} : Pendant la période du 23 juin au 4 juillet 2025 entre 7 heures et 17 heures, la route départementale 199 en agglomération, à hauteur du 29, rue de Reimerswiller, fera l'objet d'une circulation alternée durant les travaux de reprise des tranchées.

Article 2 : Pendant la durée du chantier, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone d'intervention, excepté pour les véhicules affectés au chantier et à la surveillance et au maintien en place du balisage.

Article 3 : La signalisation et le balisage du chantier conformes aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 8^{ème} partie, signalisation temporaire) seront mis en place par l'entreprise TP KLEIN (co traitant).

Article 4 : Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux véhicules de secours ou du service incendie et prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 5 : Le non-respect des dispositions du présent arrêté sera constaté et poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet des Arrondissements de Haguenau - Wissembourg,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Soultz-sous-Forêts,
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours de Soultz-sous-Forêts,
- Monsieur le responsable du centre d'entretien et d'intervention de Wissembourg,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise Jean Lefebvre Alsace,
- Monsieur Damien FINK (conducteur de travaux),
- Archives Mairie.



Christophe SCHIMPF,
Maire de Soultz-sous-Forêts :

Il sera publié sur le site internet de la mairie de Soultz-sous-Forêts.